



Numéro 12, Mars 2000

# ADEMUB INFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRÉTIGNY-SUR-ORGE  
51, rue des Érables à BRÉTIGNY (ass. loi de 1901 déclarée le 14/4/92)

## **LA NOUVELLE MAIRIE : UN MAUVAIS COUP POUR L'ENVIRONNEMENT**

**Le projet de construction d'une nouvelle mairie, élaboré sans concertation, est maintenant fort avancé.** Le Bulletin Municipal *Brétigny Aujourd'hui* de décembre 1999 l'annonce : celle-ci sera implantée à proximité du centre Jules Verne.

Une réflexion sur les incidences d'une telle décision en matière d'environnement et d'urbanisation à Brétigny s'impose.

En effet, deux aspects de ce projet municipal auront des **conséquences importantes** et durables sur notre futur : la **LOCALISATION prévue et le COUT.**

### **● LA LOCALISATION, facteur d'urbanisation accélérée**

Le choix du lieu d'implantation n'est pas indifférent. Il va de pair avec une extension de l'urbanisation de Brétigny vers le nord-est. La zone de l'Orme Fourmi, située entre la butte Saint-Pierre, Plessis-Pâté et la Francilienne, est en effet destinée à une urbanisation rapide avec, pour corollaire, une augmentation importante de la population de la commune. Le chiffre de 30 000 habitants est cité dans *Brétigny Aujourd'hui* de décembre 1999.

Ce chiffre, le nombre de logements dont la construction est envisagée au nouveau Plan d'Occupation des Sols ainsi que les dimensions de la nouvelle mairie, tout concorde pour faire de Brétigny une ville de 35 000 à 40 000 habitants à l'horizon 2015.

Or, une telle augmentation de la population, de 80 à 100%, aurait des conséquences néfastes pour notre environnement :

- Augmentation des flux de transports automobiles et ferroviaires, avec les nuisances et pollutions afférentes : embouteillages, trains bondés, dysfonctionnements et saturation des réseaux, perte de temps, insécurité, dégradation de la qualité de l'air et de l'eau et risques pour la santé, etc.

- Défiguration définitive du site classé de la butte Saint-Pierre avec perspective sur des immeubles et des lotissements à l'infini.

- Disparition d'un espace naturel agricole, qui joue un rôle fondamental de rupture verte entre des zones urbaines denses.

- Rejet encore plus à l'écart du centre, de ses commerces et des services pour les habitants du sud-ouest de la commune (Cendrennes, Brèche aux Loups), avec pour conséquence, en l'absence de transports collectifs adéquats, l'augmentation du trafic automobile et de ses nuisances.

- Enfin, l'abandon de tout projet de mairie dans un emplacement "plus central" revient à laisser le champ totalement libre aux promoteurs au centre ville, par exemple dans le quartier de la gare où une densification encore plus importante conduira à l'asphyxie de cette zone. Au contraire, une nouvelle mairie dans ce secteur aurait eu pour effet d'aérer un peu le tissu urbain et de faciliter le stationnement des bus près de la gare, tout en dynamisant le petit commerce... qui en aurait bien besoin.

**... et en pages 3 et 4, un fiction de l'ADEMUB : Brétigny, année 2025 :  
le rêve ou le cauchemar ?**

### ● LE COUT et le gel des investissements

Le coût annoncé de l'opération est d'ores et déjà de 38,5 MF (*Brétigny aujourd'hui*, déc.1999). Et le devis sera, sans aucun doute, dépassé comme à l'accoutumée. Or, il faut savoir que **cette dépense, non subventionnée, sera intégralement à la charge de la commune.**

On peut alors légitimement se poser la question de fond : celle de l'urgence qu'il y a à construire une nouvelle mairie. Car ce choix, au regard des capacités budgétaires de la commune, aura pour conséquence de **retarder de plusieurs années tout autre investissement**, notamment ceux que l'on peut considérer comme prioritaires et urgents, car destinés à pallier certaines carences graves dans une commune qui compte aujourd'hui plus de 20 000 habitants.

**Parmi ceux qui concernent notre environnement**, citons :

- l'amélioration des réseaux de collecteurs d'**eaux pluviales et d'eaux usées** (qu'en pensent les Brétignolais régulièrement inondés rue Jean Rongière, rue du Docteur Babin, au Carouge, à la Moinerie, à Saint-Pierre ou ailleurs ?) et, partant, de **la qualité de l'eau rejetée dans le bassin de l'Orge.**
- l'élargissement des ponts et tunnels assurant **le franchissement de la voie ferrée** et la liaison est-ouest, travaux retardés sans raison depuis des années, notamment quand le pont d'Essonville a été refait par la SNCF sans que la municipalité ne consente à investir le moindre centime dans son élargissement. Nous en subissons dès maintenant les conséquences, aggravées par le **nouveau plan de circulation** (double sens étroit et dangereux au pont d'Essonville notamment).
- d'une manière plus générale, la mise en place d'**un véritable plan de transports** et la réalisation des aménagements nécessaires (ainsi, **des kilomètres de rues et de trottoirs sont à refaire**) à des déplacements sûrs et confortables dans Brétigny. Aucune catégorie n'est à négliger : automobiles, mais aussi transports collectifs, deux-roues et piétons.

Comment supporter, par exemple, que se prolonge l'état de délabrement dans lequel se trouvent le parking de la place du marché et la ruelle du Chemin de Fer ? Nous avons pu constater que la récente modification du plan de

circulation, en l'absence des investissements nécessaires en matière d'infrastructures, non seulement était loin de résoudre tous les problèmes, mais a plutôt eu tendance à les déplacer. Et qu'en sera-t-il demain avec 10 000 ou 15 000 habitants supplémentaires ?

• L'aménagement, l'agrandissement et **l'entretien des espaces verts** (parcs de Carouge et de La Fontaine, parc régional des Joncs Marins, bois de Carouge-Bellevue...), à commencer par les travaux nécessaires pour réparer les dégâts de la tempête. Comment admettre, par ailleurs, que se prolonge la fonction de dépotoir que remplissent le bois des Joncs-Marins et ses alentours depuis des années ?

### ● Pour un développement écologique

Que l'on ne se méprenne pas : **l'ADEMUB ne s'oppose pas à tout développement** de notre ville. Mais notre conviction profonde est que « développement » ne rime pas avec « prolifération du béton et du bitume » sur les 1500 hectares de la commune. **Le caractère mi-urbain mi-rural de Brétigny est un patrimoine** que nous nous devons de préserver pour les générations futures. Aussi, le développement en tache d'huile de la région parisienne doit-il être stoppé. Pour y parvenir, il faut à tout prix **conserver des zones non-construites de rupture verte entre les zones urbaines.**

Nous réaffirmons avec force qu'une alternative existe aux choix actuels. **Une ville à dimension humaine, à l'expansion maîtrisée et raisonnable, à l'environnement naturel préservé, est possible.**

Dans 10 ans, dans 20 ans, devant les conséquences funestes et irréversibles des choix faits aujourd'hui, **nous ne pourrions pas dire : « Nous ne savions pas, nous n'avions pas été prévenus »**

**le Bureau de l'ADEMUB**

# BRETIGNY, ANNEE 2025

## REVE OU CAUCHEMAR ? A VOUS DE CHOISIR

### *le rêve...*

17 heures, mardi 20 mai 2025. Le soleil est encore haut et, en sortant de la gare, on découvre une place animée. Des bus électriques attendent, sans bruit ni fumées, les derniers passagers avant de filer aux quatre coins de Brétigny. Le long du chemin de fer, des rangées de garages à vélos ont remplacé le vieux parking, monstre de béton démoli il y a plus de 15 ans.



Face à nous, une nouvelle avenue, aujourd'hui bordée d'arbres, a été ouverte. Elle offre au regard une perspective s'arrêtant sur la nouvelle mairie, à deux ou trois cents mètres. Celle-ci a bien été réalisée il y a une quinzaine d'années, mais cela s'est fait par tranches car une telle construction "d'un seul coup" n'avait pas été financièrement envisageable. On se rappelle la large consultation du personnel communal et de la population dont elle avait fait l'objet.

En empruntant le boulevard de la République, on arrive place du 11 novembre. C'est maintenant un grand espace vert, planté d'arbres et de fleurs, autour duquel, comme dans tout le centre ville, des immeubles à taille humaine alternent avec les pavillons. Par-dessus les toits, émerge l'église Saint-Pierre perchée sur sa colline et, en rez-de-chaussée, sous les arcades, s'alignent des boutiques. Les rues piétonnières créées au début de ce siècle sont de vraies réussites, surtout pour le commerce qui s'en est trouvé revivifié.

Il n'y a plus, depuis longtemps, de problèmes de circulation. À l'exception de quelques camions électriques assurant les livraisons chez les commerçants, les poids lourds sont définitivement interdits au centre ville. Trois des 5 passages sur ou sous la voie ferrée ont été élargis et permettent une circulation fluide entre les quartiers est et ouest de la ville. Brétigny n'est plus coupé en deux et son développement se poursuit harmonieusement, sans quartiers délaissés ni inaccessibles.

La colline Saint-Pierre a retrouvé son charme. Elle s'est bien sûr un peu construite, mais raisonnablement et dans le respect de l'environnement. Le petit bois de Saint-Pierre, replanté et bien entretenu, est devenu la promenade préférée des amoureux. De l'autre côté de Brétigny, le parc régional des

Joncs-Marins, aménagé avec goût est lui aussi très fréquenté par les promeneurs et les cyclistes.

On peut le dire, tous les espaces verts sont aujourd'hui bien entretenus, et l'activité agricole qui se poursuit toujours sur la commune ajoute à son charme.

**Si l'environnement s'est considérablement amélioré, la qualité de vie également a progressé.**

Les quartiers sont reliés entre eux par des pistes cyclables et des bus en nombre suffisant.

Les jeunes couples trouvent plus facilement à se loger et la crèche communale, qui accueille tous les jeunes enfants à prix modique, est là pour leur faciliter la vie. La résidence pour les anciens, construite elle aussi peu après 2000, donne toute satisfaction. Les Brétignolais devenus âgés peuvent désormais rester dans leur ville, près de leurs amis, de leurs enfants, dans le cadre qu'ils ont toujours connu.

Les problèmes chroniques d'inondation de certains quartiers sont des mauvais souvenirs. Les canalisations d'eaux pluviales ont été réhabilitées et mises aux dimensions nécessaires, les bassins de rétention des eaux pluviales des entreprises du sud de la ville fonctionnent à nouveau parfaitement.

Le réseau des eaux usées a lui aussi été entièrement rénové. Les mauvais branchements, qui polluaient l'Orge, ont été détectés et corrigés. La rivière, reconnaissante, est redevenue claire et poissonneuse. On peut même se baigner dans le lac de Brétigny où une plage a été aménagée !

Les citoyens aussi ont fait des progrès : ils ont tous l'habitude de trier leurs déchets dont 80 % sont maintenant recyclés. Le reste, qui diminue d'année en année, est détruit à l'usine toute proche de Vert-le-Grand. Moins de kilomètres à parcourir, c'est aussi moins de camions sur les routes !

**Ainsi sera Brétigny pour la génération qui nous suit.** Une croissance modérée et réfléchie aura porté la population à 25 217 habitants (recensement de mars 2025). Les équipements nécessaires ont été construits petit à petit et à l'avance pour accueillir les nouveaux habitants. Notre ville aura su garder cet aspect mi-urbain et mi-rural qui fait qu'on y respire et s'y sent bien, bref, qui fait tout son charme.

**Depuis plus de 20 ans, les maires successifs auront su privilégier la qualité de vie des habitants et prendre les mesures à long terme pas toujours "payantes" au plan électoral. C'est ce qui en a fait de grands maires pour Brétigny et nous les en remercions de tout cœur.**

## le cauchemar

**19 heures, lundi 27 novembre 2025. Il fait nuit. Un vent froid et humide balaye la ville.** Au dernier recensement qui vient d'être publié, Brétigny compte 42.723 habitants et ce n'est pas la foule serrée qui se déverse de la gare qui pourrait en faire douter. Dans l'odeur des gaz d'échappement et la vibration sourde des moteurs diesel, les bus attendent leurs passagers. Des piétons se précipitent vers le vieux parking en béton (baptisé Fort Boyard par les vieux Brétignolais) à la fois pour s'abriter et échapper aux embouteillages des heures de pointe.



Comme tout le centre de Brétigny maintenant, la place de la gare est cernée d'immeubles de 6 ou 7 étages dont les façades commencent à décrépir. On ne voit presque plus le ciel. Quelques rares commerces végètent au pied des blocs, peu à peu abandonnés à cause des difficultés de stationnement.

Malgré de vagues promesses faites régulièrement au moment des élections, ni les passages sous la voie ferrée ni les ponts n'ont été élargis ; pourtant, après le dernier accident grave survenu au pont d'Essonville, on avait cru à des travaux d'amélioration, mais rien n'est venu sauf des plans de circulation tous fantaisistes et inefficaces. Le fol accroissement du nombre de voitures a aggravé plus encore une situation devenue le cauchemar des Brétignolais.

Dans d'autres domaines également les problèmes se sont accumulés. En quelques années, le marché, si vivant autrefois, a été déserté par les habitants puis, logiquement, par les commerçants. Le cinéma de Brétigny a tenté en vain de résister aux salles multiplex, véritables supermarchés du loisir. Un immeuble de 7 étages et un parking le remplacent depuis 2004.

Même la butte Saint-Pierre a perdu son charme. Malgré un sol fragile et la valeur historique du site, plusieurs lotissements s'y sont construits entre 2000 et 2015, amenant des centaines d'habitants et presque autant de véhicules. Le bois de Saint-Pierre, ravagé par le piétinement, est devenu un terrain vague sans entretien.

On souhaiterait presque le voir remplacé par des constructions.

.....  
**Pour ceux qui souhaitent faire davantage pour leur environnement, se regrouper au sein de l'ADEMUB, recevoir nos publications, être convoqués aux réunions, voter aux assemblées : cotisation annuelle : 50 F. Pour permettre à l'ADEMUB d'agir pleinement, faire face aux frais de documentation, diffuser l'information au-delà de ses adhérents, être une force de proposition : cotisation annuelle : 100 F. (un reçu sera délivré pour permettre la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement).**

**ADEMUB, 51 rue des Érables - 91220 Brétigny-sur-Orge**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation) à l'ADEMUB pour 1999. Signature :

ci-joint ma cotisation de .....Francs (chèque à l'ordre de l'ADEMUB)